

EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (F.I.P.D.R.)

Monsieur le Maire expose

Pour l'année 2026, la Ville de Seloncourt souhaite, dans le cadre de la poursuite de son schéma directeur de la vidéoprotection, continuer l'extension de son système notamment en ciblant toutes les entrées de la commune afin d'assurer une couverture cohérente des zones exposées à des faits de délinquance.

Après étude, le projet retenu se porte à 84 412.00 € H.T. soit 101 294.40 € T.T.C. comprenant l'installation de seize nouvelles caméras ainsi que le remplacement d'une caméra défectueuse afin d'assurer une surveillance de flux routier et de contexte sur 11 sites

L'Etat a mis en place un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.) qui a pour vocation d'intervenir sur les projets, portés par les collectivités locales, visant à améliorer la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique. Le montant de la subvention peut être de 50% maximum du montant des travaux prévus (hors génie civil et caméras à lecture de plaque) selon les enveloppes disponibles.

Le plan de financement serait le suivant :

CO-FINANCEURS		COUT TOTAL H.T.	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTIONS ESCOMPTEE	%	
						Total H.T.	Total T.T.C.
ETAT	FIPDR	84 412.00 €	71 229.00	50%	35 614.50	42.19	35.16
Total subventions escomptées					35 614.50		
Montant solde T.T.C. Fonds libres Ville de Seloncourt					65 679.90	57.81	64.84
Total de l'opération T.T.C.					101 294.40	100	

La Commission Finance, réunie le 02 juin 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à poursuivre la couverture de vidéoprotection en installant les caméras susmentionnées,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du F.I.P.D.R.,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- **DEMANDE** l'autorisation de commencement des travaux avant décision attributive de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**